

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

pouvoirs : 9

OBJET :

**VOTE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE
2024 DU BUDGET
ANNEXE
LOTISSEMENT « LE
CHAILLOUET NORD »**

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 31 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, M. Serge DELAVALLÉE qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Michel CAILLOT, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Corine LE BLÉVEC a été nommée Secrétaire de Séance.

Le budget annexe Lotissement « Le Chaillouet Nord » a été créé au 1^{er} janvier 2024. Il s'agit d'un budget de stocks, assujetti à TVA.

Le CFU 2024 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2024, à la fois réelles et d'ordre, dont les écritures de stock. En effet, dans un tel budget, il convient en fin d'année de constater le stock constitué (correspondant aux dépenses effectuées déduction faite des éventuelles recettes augmentées du stock constaté en début d'année).

Ce CFU doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin 2025. Lors de son adoption, Monsieur VAN-HOORNE, Maire, devra quitter la séance.

Le tableau ci-après reprend une vue d'ensemble du compte financier unique 2024 (s'agissant de la 1^{ère} année de ce budget, il n'y a pas lieu de reprendre les résultats de l'exercice antérieur).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES (€)	RECETTES (€)	DÉPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	264 000,00	264 000,00	264 000,00	264 000,00
Réalisé	79 724,64	79 724,64	79 724,64	-
Résultat de l'exercice 2024	0,00		-79 724,64	
TOTAL	- 79 724,64			

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes se répartissent ainsi :

	BUDGÉTÉ 2024 (BP) (en €)	RÉALISÉ 2024 (en €)
DÉPENSES		
CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	264 000,00	79 724,64
<i>Sous total dépenses réelles de fonctionnement</i>	264 000,00	79 724,64
Total	264 000,00	79 724,64
RECETTES		
CHAP. 042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	264 000,00	79 724,64
<i>Sous total recettes d'ordre de fonctionnement</i>	264 000,00	79 724,64
Total	264 000,00	79 724,64

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent :

- Aux dépenses payées sur le budget principal qui ont été transférées sur le budget Lotissement :
 - Acquisition des parcelles terrain d'assiette du lotissement : 46 700,32 €,
 - Démolition du bâtiment situé sur ces parcelles : 15 157,00 €,
 - Pose d'une clôture : 6 182,40 €,
- Soit un total de 68 039,72 €,
- A des frais d'études et des honoraires liés au permis d'aménager : 11 684,92 €.

La commercialisation ne devant pas commencer en 2024, il n'avait été prévu aucune recette de vente de terrains. Seul le stock final, qui constitue une recette de fonctionnement, a été constaté en fin d'année 2024.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes se répartissent ainsi :

	BUDGÉTÉ 2024 (BP) (en €)	RÉALISÉ 2024 (en €)
DÉPENSES		
CHAP. 040 – CONSTATATION DU STOCK FINAL	264 000,00	79 724,64
<i>Sous total dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>264 000,00</i>	<i>79 724,64</i>
Total	264 000,00	79 724,64
RECETTES		
CHAP. 16 – EMPRUNTS	264 000,00	0,00
<i>Sous total recettes réelles d'investissement</i>	<i>264 000,00</i>	<i>0,00</i>
Total	264 000,00	0,00

Le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement « Le Chaillouet Nord » a été présenté à la Commission des Finances le 24 mars 2025.

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR,*

- *DÉSIGNE Monsieur GUEUGNON en tant que Président, avant de procéder au vote du Compte Financier Unique, le Maire devant se retirer au moment du vote ;*
- *ADOpte le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement « Le Chaillouet Nord ».*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE